

Exclusif

Publié le 06 février 2015 à 04h30 | Mis à jour le 06 février 2015 à 08h24

Un projet de loi pour justifier des augmentations de salaire à la SQ



Il faut prévoir que les négociations avec les 5000 syndiqués de la Sûreté du Québec ne se concluront pas en même temps que celles visant les 400 000 autres employés du secteur public.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE



[Denis Lessard](#)

La Presse

(Québec) Au moment où le gouvernement Couillard propose le gel salarial pour deux ans, à l'ensemble du secteur public, le Conseil du trésor prépare un projet de loi qui va soustraire les policiers de la SQ à ce régime minceur. Pour négocier les salaires de ses policiers, Québec devra tenir compte de ce qui est versé à leurs collègues à travers le pays, ce qui leur assure une augmentation de salaire.

Comme d'habitude, il faut prévoir que les négociations avec les 5000 syndiqués de la Sûreté du Québec ne se concluront pas en même temps que celles visant les 400 000 autres employés du secteur public. Le projet de loi qui sera déposé ce printemps à

l'Assemblée nationale prévoit des modifications à la loi qui régit «le régime syndical applicable aux agents de la SQ», la loi-cadre portant sur les mécanismes de négociation entre le gouvernement employeur et la police.

Essentiellement, on veut enchâsser dans la loi un engagement du gouvernement Charest qui, il y a cinq ans, avait accepté que les négociations avec les policiers se fassent sur la base de ce qui était versé aux autres corps de police du pays. L'Institut de la statistique du Québec s'était vu confier à l'époque cette étude comparative. Au début de l'année, *La Presse* avait relevé que l'ISQ avait conclu un contrat avec la firme AON Hewitt pour produire cette étude comparative, qui est en cours de réalisation.

Pour 36 000\$, la firme doit, à la demande commune du gouvernement et de l'Association des policiers provinciaux, «comparer la rémunération globale des policiers de la Sûreté du Québec avec celle d'autres policiers au Québec ainsi qu'à celle de leurs homologues de l'Ontario et de la Gendarmerie royale du Canada». Les données du «conseil de la solde», qui épluche la rémunération des policiers à travers le pays, montrent année après année que les agents de la SQ sont dans le peloton de queue parmi les 80 corps de police évalués.

Cette évaluation pancanadienne tient compte des avantages relatifs aux fonds de pension, mais pas des différences de coût de la vie au pays. Sur la rémunération globale, les agents de la SQ accusent un retard de 11,71% derrière leurs collègues de la GRC, selon le sondage du 31 décembre 2014. La police fédérale reçoit elle-même une rémunération inférieure de 15% à celle de la police de Vancouver et de 10% à celle de Toronto. La GRC est 3,1% derrière l'OPP, la police provinciale ontarienne.

Au strict plan salarial, le 1^{er} janvier 2014, les agents de l'OPP ont reçu une augmentation de salaire de 8,5%. À l'échelon le plus bas, le traitement des agents est légèrement en deçà de 50 000\$. Il peut atteindre 90 000\$ en trois ans. À la GRC, on gagne 50 000\$ en rentrant, et on atteint 79 000\$ trois ans plus tard. À la Sûreté du Québec, les agents fraîchement recrutés gagnent autour de 40 000\$ et peuvent toucher 67 000\$ au bout de 60 mois.

Au-delà du 31 mars?

Les conventions avec l'ensemble du secteur public se terminent le 31 mars prochain, mais les négociations peuvent largement déborder cette échéance. Historiquement, le gouvernement a toujours négocié avec ses policiers après avoir réglé le cas des autres syndiqués.

Relancé à la mi-décembre sur ses intentions à l'endroit de la SQ, au moment du dépôt des offres générales de mi-décembre, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, était resté évasif. Il n'avait pas davantage précisé ses intentions sur le partage de la note pour le fonds de pension des policiers. Actuellement, Québec paie les deux tiers de la facture, lui qui vient d'imposer aux employés municipaux un partage égal des contributions de retraite.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.